



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2017-12008

PUBLIÉ LE 26 DÉCEMBRE 2017

# Sommaire

## **CHRU de Tours**

37-2017-12-20-008 - Délégation de signature - Madame Dominique OSU - CHRU de Tours (1 page) Page 3

37-2017-12-14-003 - Délégation de signature - Monsieur Jean-Claude DUPOUY - CHRU de Tours (1 page) Page 5

## **Direction du pilotage des politiques interministérielles**

37-2017-12-19-001 - DCPAT Environnement décision commissaire enquêteur (2 pages) Page 7

37-2017-12-22-006 - DDFIP DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE (2 pages) Page 10

37-2017-12-22-007 - DDFIP Décision de délégation générale aux responsables du Pôle gestion fiscale et du Pôle pilotage et ressources (1 page) Page 13

37-2017-12-22-005 - DDFIP Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle pilotage et ressources (2 pages) Page 15

37-2017-12-22-004 - DDFIP Décision délégations spéciales de signature pour les missions rattachées (1 page) Page 18

37-2017-12-22-008 - DDFIP Décision portant délégations spéciales de signature pour le Pôle gestion publique (2 pages) Page 20

37-2017-12-22-009 - DDFIP Subdélégation de signature en matière domaniale (3 pages) Page 23

## **Préfecture d'Indre et Loire**

37-2017-12-22-002 - DCPAT : Arrêté composition Cdac Scv Stockomani Chambray-les-Tours (1 page) Page 27

37-2017-12-22-003 - DCPAT : Arrêté composition Cdac Sci Sornais Super U Vernou (1 page) Page 29

CHRU de Tours

37-2017-12-20-008

Délégation de signature - Madame Dominique OSU -  
CHRU de Tours

**CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS**  
**DIRECTION GENERALE**

**DECISION portant délégation de signature**

Références : DG DS 042-2017

La Directrice Générale,

VU le Code de la santé publique, et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à 35 et R6143-38,

VU le Code de la santé publique, et notamment son article L1232-1 relatif aux prélèvements d'organes et son article R1232-11 relatif aux demandes d'interrogation du Registre national automatisé des refus de prélèvement,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R2213-7 à 14 relatifs au transport de corps avant mise en bière,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 modifiée, relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté ministériel en date du 20 juin 2005, nommant Madame Dominique OSU, directeur adjoint au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

VU l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 10 octobre 2016, nommant Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, et des Centres Hospitaliers de Luynes, de Chinon, de Loches et de Louis Sevestre (La Membrolle-sur-Choisille),

**DÉCIDE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Madame Dominique OSU, directeur adjoint, est chargée de la direction de la Qualité et de la Patientèle et de la direction déléguée du Pôle Néphrologie – Réanimation – Urgences du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours.

Au titre de sa direction fonctionnelle, Madame Dominique OSU reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice Générale, pour tous les actes de gestion administrative courante. Elle est en particulier habilitée à établir les dérogations d'horaires de travail et les autorisations d'absence et de congé.

ARTICLE 2 : Madame Dominique OSU, directrice adjointe chargée de la direction de la qualité et de la patientèle, reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice Générale, pour tous les actes liés au bureau des soins sans consentement et au bureau des majeurs protégés afin d'établir :

- tous les actes concernant les soins sans consentement ;
- tous les actes liés à la régie des tutelles.

ARTICLE 3 : Madame Dominique OSU, reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice Générale, pour les annexes au contrat de séjour, entendues au sens de l'article 27 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

ARTICLE 4 : Madame Dominique OSU, directeur adjoint, reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice Générale, pour signer durant les périodes d'astreinte administrative, les documents suivants :

- tous les actes nécessaires à la gestion des malades, y compris les prélèvements d'organes, les consultations du Registre national des refus de dons d'organes et les actes concernant les soins sans consentement ;
- les pièces administratives relatives aux transports de corps ;
- tous les actes nécessaires à la continuité du service public ou au respect du principe de continuité des soins ;
- tous les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien en fonctionnement des installations du CHRU de Tours ;
- les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à Madame le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D6143-35 et R6143-38 du Code de la santé publique.

Tours, le 20 décembre 2017

La Directrice Générale,

Signé : Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

CHRU de Tours

37-2017-12-14-003

Délégation de signature - Monsieur Jean-Claude DUPOUY  
- CHRU de Tours

**CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS**  
**DIRECTION GENERALE**

**DÉCISION portant délégation de signature**

Références : DG-DS 2017-043

La Directrice Générale,

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à 35 et R6143-38,

VU le Code de la santé publique et notamment son article L1232-1 relatif aux prélèvements d'organes et son article R1232-11 relatif aux demandes d'interrogation du Registre national automatisé des refus de prélèvement,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2213-7 à 14 relatifs au transport de corps avant mise en bière,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 modifiée relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé,

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 10 octobre 2016, nommant Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, et des Centres Hospitaliers de Luynes, de Chinon, de Loches et de Louis Sevestre (La Membrolle-sur-Choisille),

VU l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 15 décembre 2016 nommant Monsieur Jean-Claude DUPOUY, directeur des soins au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

**DÉCIDE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Monsieur Jean-Claude DUPOUY, directeur des soins, reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice Générale, pour signer durant les seules périodes d'astreinte administrative, les documents suivants :

- tous les actes nécessaires à la gestion des malades, y compris les prélèvements d'organes, les consultations du Registre national des refus de dons d'organes et les actes concernant les soins sans consentement ;
- les pièces administratives relatives aux transports de corps ;
- tous les actes nécessaires à la continuité du service public ou au respect du principe de continuité des soins ;
- tous les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien en fonctionnement des installations du CHRU de Tours ;
- les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique OSU, directrice adjointe chargée de la direction de la qualité et de la patientèle, de Monsieur Jean-Yves BOILEAU, coordonnateur général des soins et directeur délégué du pôle psychiatrie et de Madame Anne CALAIS directrice en charge de la direction des projets, Monsieur Jean-Claude DUPOUY reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice Générale, pour tous les actes liés au bureau des soins sans consentement et au bureau des majeurs protégés afin d'établir :

- tous les actes concernant les soins sans consentement ;
- tous les actes liés à la régie des tutelles.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Madame la Trésorière Principale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, et publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D6143-35 et R6143-38 du Code de la santé publique.

Tours, le 14 décembre 2017

La Directrice Générale,

Signé : Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-12-19-001

DCPPAT Environnement décision commissaire enquêteur

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**  
**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT**

**DÉCISION portant renouvellement de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'Indre-et-Loire – année 2018**

La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'Indre-et-Loire,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

Vu l'arrêté du 26 août 2015 du Préfet d'Indre-et-Loire portant renouvellement de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur,

Vu l'arrêté du 22 juin 2016 du Préfet d'Indre-et-Loire modifiant l'arrêté du 26 août 2015 susvisé,

Vu les délibérations de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur lors de sa séance du 13 décembre 2017 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La liste départementale des commissaires enquêteurs d'Indre-et-Loire pour l'année 2018, prévue par le code de l'environnement, est fixée ainsi qu'il suit :

- M. AGARD André – officier de l'armée de terre en retraite
- M. ALAZARD Pierre – dirigeant d'entreprise en retraite
- M. ALLIOT Claude – inspecteur des installations classées en retraite
- M. AUBEL Pierre – officier de l'armée de l'air en retraite
- M. AUDEMONT Michel – conseiller pédagogique de l'éducation nationale en retraite
- M. AUDOYER Jean-François – général de l'armée de terre en retraite
- M. BEL François – chercheur INRA en économie rurale en retraite
- M. BERNARD Jean-Louis – officier supérieur de l'armée de terre en retraite
- M. BROSSEAU Joël – inspecteur de permis de conduire en retraite
- M. CALENGE Christian – professeur en retraite
- M. CAUDRELIER Gérard – directeur adjoint délégué du développement durable et environnement à la SNCF en retraite
- M. CHARRIER Yvon – directeur départemental du travail et de la formation professionnelle en retraite
- Mme DUPUY Annick – directrice générale des services de la fonction publique territoriale en retraite
- M. FOUQUET Hubert – géomètre en retraite
- M. GODARD Jean-Paul – colonel de l'armée de terre en retraite
- Mme GUENSER Catherine – expert et consultant immobilier d'entreprise en retraite
- M. HALOUA Joseph – retraité de l'éducation nationale
- M. HAVARD Pascal – ingénieur en retraite
- M. HERVÉ Michel – retraité de l'éducation nationale
- M. HOSTACHE Paul – ingénieur en retraite
- M. IMBENOTTE Michel – professeur d'université en toxicologie en retraite
- M. LANDRY Michel – directeur opérationnel en retraite
- M. LECLERC Jean-Jacques – général de brigade en retraite
- M. LEDDET Martin – conseil environnement santé sécurité, formateur agréé de la Région Centre
- M. LESSMEISTER Roland – conducteur de travaux et technicien immobilier de l'armée en retraite
- M. LUQUET Georges – conducteur de travaux de la Direction départementale de l'équipement en retraite
- M. MAILLÈRE Christian – officier de l'armée en retraite
- M. METERREAU Jean-Louis – adjudant-chef de gendarmerie en retraite
- M. MESLET Jean-Pierre – officier supérieur de cavalerie en retraite
- M. MINIER Pierre-Louis – colonel de gendarmerie en retraite
- M. MOHEN Christian – directeur hygiène sécurité et environnement de Primagaz en retraite

- M. PARES Georges – Ingénieur E.D.F. en retraite
- M. PICHOT Roger – responsable de centre autoroutier en retrait
- Mme PIERRET Isabelle – directrice adjointe de Pôle emploi en retraite
- M. ROHAUT Didier – officier supérieur de l’armée de terre en retraite
- Mme SVELON Édith – enseignante maître formateur en retraite
- M. SENAMAUD Benoît – cadre supérieur de la fonction publique chez Orange
- M. STEINER Michel – journaliste économique en retraite
- Mme TAVARES Nicole – trésorier principal de la fonction publique en retraite
- M. TONNELLE Pierre – directeur général des services de collectivité territoriale en retraite
- M. VIROULAUD Jean-Pierre – secrétaire général de la direction départementale des territoires en retraite

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée aux intéressés, aux sous-préfets, aux maires d’Indre-et-Loire et aux services de l’État concernés. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à ORLEANS, le 19 décembre 2017

La Présidente

Signé : Cécile MARILLER

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-12-22-006

**DDFIP DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

## **DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le Directeur du Pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et Loire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 9 ;

Vu la décision du 4 décembre 2017 portant nomination de M. Laurent ROUSSEAU, Directeur du Pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Laurent ROUSSEAU, administrateur des Finances publiques ;

### **DECIDE :**

**Article 1** - Délégation de signature est donnée à Mme Nadine JANIN, administratrice des Finances publiques adjointe, adjointe au Directeur du Pôle pilotage et ressources, qui accomplit des actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire pour les affaires traitées par le Pôle pilotage et ressources

**Article 2** - Délégation de signature est donnée aux agents nommés ci-après, qui accomplissent des actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire, chacun en ce qui le concerne, pour les affaires traitées par le service dont il est responsable :

- Mme Nathalie MERCIER, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la Division budget, immobilier et logistique ;
- Mme Christel DUCLOS, inspectrice des Finances publiques, responsable du service du budget ;
- Mme Sylvie BOURON, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la Division ressources humaines ;
- Mme Marianne GUIGNON, inspectrice des Finances publiques, adjointe à la responsable de la Division ressources humaines ;
- Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques, adjointe à la responsable de la Division ressources humaines.

**Article 3** - Délégation de signature est donnée aux agents nommés ci-après, qui accomplissent dans le progiciel Chorus les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire.

1- Pour la validation des opérations dans Chorus Formulaire et Agora, en matière de recette ou de dépense, sur les programmes suivants :

- n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local" ;
  - n° 218 "Conduite et pilotage des politiques économique et financière" ;
  - n° 309 "Entretien des bâtiments de l'État" ;
  - n° 723 "Opérations immobilières nationales et des administrations centrales" ;
  - n° 724 "Opérations immobilières déconcentrées" ;
  - n° 741 "Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité" ;
  - n° 743 "Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions" ;
  - n° 907 "Opérations commerciales des domaines".
- Mme Nadine JANIN, administratrice des Finances publiques adjointe ;

- Mme Nathalie MERCIER, inspectrice principale des Finances publiques ;
- Mme Christel DUCLOS, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Maryvonne De NICOLINI, contrôleuse principale des Finances publiques ;
- M. Christian LATHIERE-LAVERGNE, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Béatrice FERRAND-BOTTREAU, contrôleuse des Finances publiques.

2- Pour la validation des opérations dans Chorus Formulaire et Agora, en matière de gestion d'indus sur les rémunérations sur le programme n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local" :

- Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Véronique LANDURÉ, contrôleuse principale des Finances publiques ;
- M. William SAULENC, contrôleur des Finances publiques.

**Article 4** - Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 5** - La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture  
Fait à TOURS, le 22 décembre 2017 signé Laurent ROUSSEAU Administrateur des Finances publiques

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-12-22-007

DDFIP Décision de délégation générale aux responsables  
du Pôle gestion fiscale et du Pôle pilotage et ressources

**Décision de délégation générale aux responsables  
du Pôle gestion fiscale et du Pôle pilotage et ressources**  
Le Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de M. Jacques BAZARD, administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire, ensemble la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 15 juillet 2014 fixant au 1er octobre 2014 la date d'installation de M. Jacques BAZARD dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

**Décide**

**Article 1** – Sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, délégation est donnée à :

- Monsieur Éric RAIMBAULT, administrateur des Finances publiques, Directeur du Pôle gestion fiscale ;
- Monsieur Laurent ROUSSEAU, administrateur des Finances publiques, Directeur du Pôle pilotage et ressources ;

à l'effet de le suppléer dans l'exercice de ses fonctions et de signer, tous les actes relatifs à la gestion de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié.

**Article 3** – Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 4** – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Tours, le 22 décembre 2017 signé Jacques BAZARD

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-12-22-005

DDFIP Décision de délégations spéciales de signature pour  
le Pôle pilotage et ressources

**Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle pilotage et ressources**  
Le Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de M. Jacques BAZARD, administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire, ensemble la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 15 juillet 2014 fixant au 1er octobre 2014 la date d'installation de M. Jacques BAZARD dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

**Décide :**

**Article 1** – Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du Pôle pilotage et ressources, avec faculté d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- Mme Nadine JANIN, administratrice des Finances publiques adjointe, adjointe au Directeur du Pôle pilotage et ressources ;
- M. Thierry GABUT, administrateur des Finances publiques adjoint, adjoint au Directeur du Pôle pilotage et ressources.

**Article 2** – Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1. Pour la Mission départementale risques et audit :**

- M. Alain Aoustin, inspecteur principal des Finances publiques, auditeur ;
- M. Christophe DURAIN, inspecteur principal des Finances publiques, auditeur ;
- Mme Anne PÉTREAU, inspectrice principale des Finances publiques, auditrice ;
- Mme Sylvie BERTHIER, inspectrice divisionnaire des Finances publiques.

**2. Pour la Division des ressources humaines :**

- Mme Sylvie BOURON, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division ;
- Service des ressources humaines et de la formation professionnelle :
- Mme Marianne GUIGNON, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques.

**3. Pour la Division budget et logistique :**

- Mme Nathalie MERCIER, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division ;
- Service du budget :
- Mme Christel DUCLOS, inspectrice des Finances publiques ;
- Service de la logistique et de l'immobilier :
- M. Carl CAMPON, inspecteur des Finances publiques ;
- M. Pierre DERRIEN, inspecteur des Finances publiques.

**4. Pour la Division stratégie et contrôle de gestion :**

- M. Michel GALANT, attaché statisticien hors classe de l'INSEE, responsable

de la division ;

- Mme Aurélie ANDRAULT, inspectrice des Finances publiques ;
- M. Laurent CARRÈRE, inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Frédérique MAUREL, inspectrice des Finances publiques.

**5. Pour la Division Pilote SIRHIUS :**

- Mme Pascale REBILLAUD, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division ;
- Mme Dominique BOULESTEIX, inspectrice des Finances publiques.

**6. Assistant de prévention et correspondant handicap :**

- M. Jean-Luc BRISSON, inspecteur des Finances publiques.

**Article 3** – Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 4** – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture Tours, le 22 décembre 2017 signé Jacques BAZARD

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-12-22-004

DDFIP Décision délégations spéciales de signature pour  
les missions rattachées

## Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

Le Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de M. Jacques BAZARD, administrateur général des Finances publiques, en qualité de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire, ensemble la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 15 juillet 2014 fixant au 1er octobre 2014 la date d'installation de M. Jacques BAZARD dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

### Décide

**Article 1** : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de la Mission politique immobilière de l'État, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- Mme Anne VIGNAUX, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la mission ;
- Mme Martine DOLLAT, inspectrice divisionnaire des Finances publiques.

**Article 2** : Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 3** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Tours, le 22 décembre 2017 Signé Jacques BAZARD

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-12-22-008

DDFIP Décision portant délégations spéciales de signature  
pour le Pôle gestion publique

## Décision portant délégations spéciales de signature pour le Pôle gestion publique

Le Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 9 ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de M. Jacques BAZARD, administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire, ensemble la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 15 juillet 2014 fixant au 1er octobre 2014 la date d'installation de M. Jacques BAZARD dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2017 portant délégation de signature en matière domaniale et politique immobilière de l'État à M. Jacques BAZARD, Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire et, notamment, son point n° 14 relatif à la communication chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département des différents états indiquant le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal ;

### Décide :

**Article 1 :** Délégation spéciale pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du Pôle gestion publique, avec faculté d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à Mme Sylvie BOUTIER, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable du Pôle gestion publique.

**Article 2 :** Délégation spéciale pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division, de leur service ou de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux, d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

### 1. Pour la Division secteur public local, expertise financière et dépôts de fonds :

- Mme Pascale BALIAN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division ;
- Expertise juridique et comptable :
  - M. Thomas CLAVILIER, inspecteur des Finances publiques ;
- Expertise fiscalité directe locale :
  - Mme Catherine GERALDES, inspectrice des Finances publiques ;
  - Mme Janine JAIDI, inspectrice des Finances publiques ;
- Expertise et études financières :
  - Mme Mélanie BIDOUX, inspectrice des Finances publiques ;
- Dématérialisation :
  - Mme Annabelle PROUST, inspectrice des Finances publiques ;
- Dépôts de fonds, services financiers et monétique :
  - M. Xavier GRACET, inspecteur des Finances publiques.

Sont habilités à signer tout document relatif au fonctionnement du service en matière de valeurs, d'activité bancaire des dépôts de fonds au Trésor et de placements financiers, les agents suivants :

- M. Régis DABOIS, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Catherine DESBROSSES, contrôlease principale des Finances publiques ;
- Mme Geneviève POINTCOUTEAU-BARRANDON, contrôlease principale des Finances publiques.

### 2. Pour la Division État :

- Mme Mireille LAMOUCHE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division. Elle reçoit également l'autorisation d'agir en justice et d'effectuer des déclarations de créances.
- Contrôle et règlement de la dépense :
  - M. Jean-Baptiste AUMASSON, inspecteur des Finances publiques, responsable du service. Il est également habilité à signer les chèques du Trésor, les pièces justificatives courantes, les notes de rejet et avis divers.
  - Sont habilités à signer dans la limite de compétence du service, les pièces justificatives

- courantes, notes de rejet et avis divers, les agents suivants :
- M. Olivier AIMÉ, contrôleur principal des Finances publiques, adjoint au responsable de service ;
- Mme Chantal BALLAND, contrôlease principale des Finances publiques.

- Recettes non fiscales :

- M. Jean-Baptiste AUMASSON, inspecteur des Finances publiques, responsable du service. Il est également habilité à signer les mises en demeure, les saisies et les états de poursuites extérieures relatifs aux produits divers, ainsi que les décisions de remise gracieuse dont le montant est inférieur à mille euros (1 000 €). Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.
- M. Laurent RABOT, contrôleur principal des Finances publiques. Il est également habilité à signer les mises en demeure, les saisies et les états de poursuites extérieures relatifs aux produits divers.

Sont habilités à établir, signer et délivrer les lettres de rappel, les derniers avis avant poursuites, les demandes de renseignements, les déclarations de recettes, les questionnaires de délais et de remises gracieuses, les bordereaux d'envoi et les délais accordés dont le montant est inférieur à mille cinq cents euros (1 500 €), les agents suivants :

- Mme Chrystelle BARATEAU, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Catherine BOYER, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Séverine MANDEREAU, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Michèle PASQUIER, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Isabelle PUARD-FLUHR, agente administrative des Finances publiques.

- Comptabilité de l'État :

- M. Helder REBELO, inspecteur des Finances publiques, responsable du service.

Sont habilités à signer et délivrer les déclarations de recettes établies à la caisse de la Direction départementale des Finances publiques, les agents suivants :

- Mme Laurence ROYER, contrôlease principale des Finances publiques ;
- Mme Anne PILLORGER, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Martine VOISIN, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Emma FONTENIL, agente administrative des Finances publiques.

**3. Pour le service Action économique :**

- Mme Francine MENANTEAU, inspectrice des Finances publiques.

**4. Pour la Division payes-pensions :**

- Mme Magali MUSSEAU, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division.

- Centre de gestion des retraites :

- Mme Sophie HALGOURDIN, inspectrice des Finances publiques, responsable du service.

Est habilité à signer toute correspondance et tout document relatif à la gestion courante du Centre de gestion des retraites, l'agent suivant :

- Mme Catherine BONGARD, contrôlease principale des Finances publiques.

Les agents suivants sont habilités à signer dans la limite des compétences du service, les correspondances, bordereaux d'envoi, accusés de réception, lettres-type, attestations, demandes de renseignements ou de pièces justificatives, certificats de non opposition et de cessation de paiement, ainsi que les pièces justificatives relatives au paiement des retraites :

- M. Norbert CHENAIS, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Isabelle DE JESUS ROLO, contrôlease principale des Finances publiques ;
- Mme Karine DUPIN, contrôlease des Finances publiques.

- Liaison rémunérations :

- M. Emmanuel BONIN, inspecteur des Finances publiques, responsable du service.

Les agents suivants sont habilités à signer toute correspondance et tout document relatif à la gestion courante du service Liaison rémunérations :

- Mme Françoise CHARTRAIN, contrôlease principale des Finances publiques ;
- Mme Francine TORCHON, contrôlease principale des Finances publiques.

Sont habilités à signer dans les limites de compétence de leur service, les correspondances, bordereau d'envoi, accusés réception, lettres types, attestations, demandes de renseignements, certificats de non opposition et de cessation de paiement, ainsi que les pièces justificatives relatives au paiement des traitements, les agents suivants :

- Mme Christine DAUMAIN, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Michèle RENAUDIN, contrôlease des Finances publiques.

**5. Pour la mission de chargé de la relation clientèle de la Caisse des dépôts et consignations :**

- M. Philippe NADEAU, inspecteur des Finances publiques.

**Article 3** : Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 4** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Fait à TOURS, le 22 décembre 2017 signé Jacques BAZARD

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-12-22-009

DDFIP Subdélégation de signature en matière domaniale

**Subdélégation de signature en matière domaniale**  
Le Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu le code du domaine de l'État ;  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;  
Vu le décret n° 2008-1248 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 modifié relatif à l'utilisation des immeubles domaniaux par les services de l'État et ses établissements publics ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;  
Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;  
Vu le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de M. Jacques BAZARD, administrateur général des Finances publiques, en qualité de Directeur départemental des Finances publiques de l'Indre-et-Loire, ensemble la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 15 juillet 2014 fixant au 1<sup>er</sup> octobre 2014 la date d'installation de M. Jacques BAZARD dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2017 portant délégation de signature en matière domaniale et politique immobilière de l'État à M. Jacques BAZARD, Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

**Arrête :**

**Article 1** - La délégation de signature conférée à M. Jacques BAZARD, Directeur départemental des Finances publiques, en vertu des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2017, sera exercée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BAZARD et dans le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé, par les agents désignés ci-dessous, dans le cadre des attributions et compétences suivantes :

- M. Jean-Luc BLANC, administrateur des Finances publiques, pour toutes les attributions récapitulées dans les rubriques listées ci-dessous ;
- Mme Anne VIGNAUX, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la Division domaine et politique immobilière de l'État, pour toutes les attributions récapitulées dans les rubriques listées ci-dessous sauf celles figurant sous les n° 10, 11 et 12 ;
- Mme Martine DOLLAT, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe à la responsable de la Division domaine et politique immobilière de l'État, pour toutes les attributions récapitulées dans les rubriques listées ci-dessous sauf celles figurant sous les n° 10, 11 et 12.

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'État, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Numéro	Nature des attributions	Références
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.
7	Dans les départements en « service foncier » : tous actes de procédures et toutes formalités relatifs aux acquisitions d'immeubles, de droits immobiliers ou de fonds de commerce poursuivies, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, à l'exclusion de ceux visés aux articles R. 1212-12 et R. 1212-13 du code général de la propriété des personnes publiques et aux articles 4 et 5 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 modifié relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements.	Art. R. 1212-9 à R. 1212-11, R. 1212-14 et R. 1212-23 du code général de la propriété des personnes publiques.  Art. 4 du décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 modifié relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques.  Décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 modifié.
8	Dans les cas d'opérations poursuivies pour le compte des départements, des communes ou d'établissements publics dépendant de ces collectivités, signature de la convention conclue avec ces collectivités ou établissements en vue de l'accomplissement de ces opérations par les services de la Direction générale des Finances publiques.	Art. 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié.
9	Avis favorable pour les opérations d'acquisition, prises à bail et renouvellement de bail des services de l'État donnés dans le cadre de la procédure de conformité aux orientations de la politique immobilière de l'État.	Art. 19 et 42.II du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié
10	Émission et envoi, à chaque ordonnateur secondaire délégué affectataire de locaux au sein de la cité du Cluzel, ou au représentant des occupants ayant une personnalité juridique et financière différente de celle de l'État, des titres de perception pour la quote-part des charges de fonctionnement qui lui incombe.	
11	Engagement et mandatement des dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la cité du Cluzel.	
12	Signature des contrats ou marchés relatifs à la	

Numéro	Nature des attributions	Références
13	<p>gestion de la cité du Cluzel, notamment ceux relatifs au recrutement des gardiens remplaçants occasionnels financés sur le budget de fonctionnement de la Direction départementale des Finances publiques dès lors qu'ils n'ont pas à être soumis au contrôle a priori du contrôleur financier régional.</p> <p>Signature, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, des actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié.</p>	

**Article 2** - Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 3** - Le présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Fait à TOURS, le 22 décembre 2017 signé Jacques BAZARD

Préfecture d'Indre et Loire

37-2017-12-22-002

DCPPAT : Arrêté composition Cdac Scv Stockomani  
Chambray-les-Tours

## PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
Bureau de la coordination des services de l'État

cdac37@indre-et-loire.gouv.fr

### ARRÊTÉ

portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial d'Indre-et-Loire, appelée à statuer sur la demande d'autorisation d'exploitation commerciale, déposée par la SCCV CHAMBRAY visant la création d'un magasin de commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé de l'enseigne « STOCKOMANI », d'une surface de vente de 1793,48 m<sup>2</sup>, situé 5 rue du Professeur Philippe Maubas à CHAMBRAY-LES-TOURS.

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 751-1 et suivants et R. 751-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2017 portant désignation des membres nominativement appelés à siéger à la commission départementale d'aménagement commercial et publié au recueil des actes administratifs ;

Vu la demande d'autorisation d'exploitation commerciale sollicitée par la SCCV CHAMBRAY dont le siège social se situe au 21 rue de St Quentin à Nogent-sur-Marne (94 130), en vue de créer un magasin de commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé de l'enseigne « STOCKOMANI », d'une surface de vente de 1793,48 m<sup>2</sup>, situé 5 rue du Professeur Philippe Maubas, 37 170 CHAMBRAY-LES-TOURS.

Sur proposition du Secrétaire Général,

### ARRÊTE

Article 1 : la commission départementale d'aménagement commercial chargée de statuer sur cette demande se compose comme suit :

- M. le Maire de Chambray-lès-Tours ou son représentant ;
- M. le Président de Tours Métropole Val de Loire ou son représentant ;
- M. le Président du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle ou son représentant ;
- M. le Président du conseil départemental ou son représentant ;
- M. le Président du conseil régional ou son représentant ;
- M. Richard CHATELLIER, maire de Nazelles-Négron, représentant les maires au niveau départemental ;
- M. Jean-Pierre GASCHET, président de la communauté de communes du Castelrenaudais, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- M. Daniel HERY, représentant de l'Union fédérale des consommateurs – Que choisir 37 ;
- M. Philippe BOUFFLERD, représentant de l'association « Consommation, Logement et Cadre de Vie » ;
- Mme Corinne MANSON, maître de conférences en droit public à l'université François Rabelais ;
- Mme Nicole LEROUSSÉAU, professeur de droit public émérite à l'université François Rabelais.

Article 2 : le Secrétaire Général de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission ainsi qu'au demandeur.

Fait à Tours, le 22 DEC. 2017  
Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général,



Jacques LUCBEREILH

Préfecture d'Indre et Loire

37-2017-12-22-003

DCPPAT : Arrêté composition Cdac Sci Sornais Super U  
Vernou

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
*Bureau de la coordination des services de l'État*

cdac37@indre-et-loire.gouv.fr

**ARRÊTÉ**

portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial d'Indre-et-Loire, appelée à statuer sur la demande d'autorisation d'exploitation commerciale, déposée par la SCI SORNAIS & CO visant l'extension de 464 m<sup>2</sup> de surface de vente d'un magasin de commerce à vocation alimentaire de l enseigne « SUPER U », et la création d'un point de retrait permanent d'achat au détail de 6 pistes, situé 25 rue du Professeur Robert Debré, 37 210 VERNOU-SUR-BRENNE.

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 751-1 et suivants et R. 751-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2017 portant désignation des membres nominativement appelés à siéger à la commission départementale d'aménagement commercial et publié au recueil des actes administratifs ;

Vu la demande d'autorisation d'exploitation commerciale sollicitée par la SCI SORNAIS & CO dont le siège social se situe au 221 vallée de Vautruchot à NOIZAY (37 310), en vue d'une extension de 464 m<sup>2</sup> de surface de vente d'un magasin de commerce à vocation alimentaire de l enseigne « SUPER U », et la création d'un point de retrait permanent d'achat au détail de 6 pistes, situé 25 rue du Professeur Robert Debré, 37 210 VERNOU-SUR-BRENNE.

Sur proposition du Secrétaire Général,

**ARRÊTE**

Article 1 : la commission départementale d'aménagement commercial chargée de statuer sur cette demande se compose comme suit :

- M. le Maire de Vernou-sur-Brenne ou son représentant ;
- M. le Président de de la Communauté de Communes de Touraine Est Vallées ou son représentant ;
- M. le Président du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle ou son représentant ;
- M. le Président du conseil départemental ou son représentant ;
- M. le Président du conseil régional ou son représentant ;
- M. Richard CHATELLIER, maire de Nazelles-Négron, représentant les maires au niveau départemental ;
- M. Jean-Pierre GASCHET, président de la communauté de communes du Castelrenaudais, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- M. Daniel HERY, représentant de l'Union fédérale des consommateurs – Que choisir 37 ;
- M. Philippe BOUFFLERD, représentant de l'association « Consommation, Logement et Cadre de Vie »
- Mme Corinne MANSON, maître de conférences en droit public à l'université François Rabelais ;
- Mme Nicole LEROUSSÉAU, professeur de droit public émérite à l'université François Rabelais.

Article 2 : le Secrétaire Général de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission ainsi qu'au demandeur.

Fait à Tours, le 22 DEC. 2017  
Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général,



Jacques LUCBEREILH